

L'ARROSEUR ARROSÉ

En ce 16 juillet 2017, Joanna Harrington est en retard pour se rendre à son travail. Elle ferme rapidement la portière, attache sa ceinture et démarre sa voiture. Quelques minutes plus tard, la jeune femme circule sur l'autoroute provinciale 99, en Colombie-Britannique.

Le trafic est particulièrement fluide ce matin. La jeune femme appuie sur l'accélérateur pour être ponctuelle. 15 minutes s'écoulent et elle se retrouve coincée derrière une auto-école qui, à son grand désarroi, avance à pas de tortue.

Joanna plisse les yeux, tente de voir si des voitures viennent en sens inverse, question de dépasser. «Avance! La vitesse minimale est de 60 km/h ! Espèce d'escargot!»

Joanna décide alors de prendre son cellulaire pour dénoncer cet automobiliste en formation.

-Bonjour, oui, je m'appelle Joanna Harrington et je suis présentement sur l'autoroute 99 entre Whistler et Pemberton. Je veux vous rapporter la conduite dangereuse d'une personne qui roule sous la limite inférieure.

-Pouvez-vous me décrire la voiture, madame?

-C'est une auto-école.

-Parfait. On envoie une patrouille.

10 minutes plus tard, fatiguée d'attendre la GRC, la conductrice agressive se met à talonner la voiture délinquante. À un certain moment, elle prend son téléphone pour prendre des photos et avoir des preuves de ce qu'elle avance. Puis, elle se met à gesticuler pour capter l'attention de l'instructeur et de l'élève au volant. Peut-être comprendront-ils qu'elle est en retard et qu'ils doivent absolument la laisser passer. Elle se permet même un appel de phares. Rien n'y fait.

Finalement, Joanna estime qu'elle doit dépasser la voiture maudite, même si cela est illégal à cet endroit. Elle accélère et arrive sur les lieux de son travail à temps.

Malheureusement pour elle, vers midi, le sergent d'état-major Paul Hayes, du détachement de la Gendarmerie royale du Canada, lui rend visite au moment où elle s'apprête à aller diner.

-Madame Harrington, voici deux contraventions pour avoir enfreint divers règlements du code de la sécurité routière. Vous avez pris des photos avec votre téléphone alors que vous conduisiez, ce qui équivaut à une amende de 109\$. Puis, vous avez changé de voie à un endroit interdit. Pour ça, je vous colle un constat d'infraction de 368 \$. Merci beaucoup de nous avoir aidés à vous retrouver en nous appelant. En passant, il est inutile de contester le tout puisque la caméra de surveillance de la voiture de l'école de conduite a tout capté. Bonne journée!

Elle dénonce une auto trop lente, elle écope de 477\$ d'amende



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

La Presse Canadienne

Une femme de Colombie-Britannique qui a dénoncé à la police une conductrice qui ne roulait pas assez vite a écopé pour près de 500 \$ de contraventions parce que ce faisant, elle avait elle-même violé le code de la sécurité routière.

Selon le sergent d'état-major Paul Hayes, du détachement de la Gendarmerie royale du Canada à Whistler, la femme a appelé la police en juillet dernier pour signaler que la voiture d'une école de conduite roulait sous la limite inférieure.

Les enquêteurs ont toutefois mis la main sur les enregistrements des caméras de surveillance montées sur les voitures de l'école de conduite. Selon M. Hayes, les images démontraient que c'était plutôt la dénonciatrice qui avait enfreint plusieurs règlements du code de la sécurité routière, notamment en prenant des photos avec son téléphone cellulaire alors qu'elle était elle-même au volant.

Des documents judiciaires révèlent que Joanna Harrington a été accusée de changement de voies interdit, sur une ligne continue, et d'utilisation d'un appareil électronique au volant, des infractions passibles d'amendes de 109 \$ et de 368 \$ respectivement.

Selon les documents, Mme Harrington soutient que l'instructeur de l'école de conduite était davantage préoccupé à narguer les autres conducteurs que de faire son travail.

L'instructeur Todd McGivern explique qu'il enseignait à son élève, une femme dans la vingtaine, comment réagir en toute sécurité à un véhicule qui suit de trop près. Il demandait à la jeune conductrice de ralentir puis d'accélérer pour que la voiture derrière garde une distance sécuritaire. Ce qui n'a pas plu à l'autre conductrice.

L'instructeur soutient par ailleurs que l'accotement n'était pas assez sécuritaire à cet endroit pour se ranger et laisser passer les autres véhicules.

ma.PRESSE



Ajouter

PARTAGE

Partager 37

Tweeter

G+

